

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – 2026

Plaines de Vacances  - Wavre

1. Notre public

Tous les enfants à partir de 2,5 ans jusqu'à la fin de la scolarité fondamentale, excepté le lieu-dit « L'île aux trésors » qui accueille les enfants uniquement jusqu'à la 3^{ème} maternelle incluse.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, nous vous demandons de prendre contact avec le service afin d'organiser une visite de familiarisation. De même, si l'enfant n'est pas encore tout à fait propre, il est important que vous préveniez le service par mail sur l'adresse accueil3.12@isbw.be ou au 02/315.13.81-82-83.

2. Les horaires

Les plaines sont organisées du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs. Un accueil gratuit est prévu le matin de 8h30 à 9h et le soir de 16h à 16h30.

Un accueil peut également être assuré à partir de 7h et jusque 18h. Les tarifs sont repris au point 6.

Un enfant peut être encadré au maximum 11h par jour.

3. Qu'apporter à la plaine ?

Pour passer de chouettes moments à la plaine, les enfants arrivent sur le lieu avec le matériel suivant identifié à leur nom.

Pour tous : **une tenue pratique et adaptée à la météo du jour, un vêtement de pluie et des bottes** pour jouer dehors, **un vêtement de rechange** pour pouvoir se salir ou se mouiller, **une gourde**.

Pour les plaines d'été : de la **crème solaire** haute protection et un **chapeau** ou une **casquette**.

Pour les plus jeunes : tout le nécessaire pour une bonne sieste (couverture, tétine, doudou, coussin, etc.).

4. Et les repas ?

L'enfant apporte : une collation pour 10h, un repas froid ou tartines dans un sac isotherme pour midi et un goûter. Chaque jour, l'ISBW propose aux enfants un fruit ou un légume. De l'eau fraîche est disponible à volonté.

5. Inscription, facturation, protection des données

L'inscription se fait par les parents sur la plateforme en ligne :

- **Si votre enfant fréquente l'accueil extrascolaire de l'ISBW :**
soit vous avez déjà un compte ISBW-Apschool et vous pourrez vous inscrire directement via ce compte (onglet « Plaines »)
soit vous n'avez pas encore de compte et nous vous invitons à le créer préalablement afin d'être prêt pour le début des inscriptions : rendez-vous sur <https://isbw.apschool.be>
- **Si votre enfant ne fréquente pas l'accueil extrascolaire de l'ISBW :**
rendez-vous sur l'application <https://isbw.apschool.be/inscriptions/isbw>

Les coordonnées, la fiche de santé de l'enfant, les autorisations diverses et les paiements sont gérés par les parents au départ de cette plateforme.

Une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal est indispensable si une autre personne que celles mentionnées sur le compte que vous aurez créé sur la plateforme vient rechercher l'enfant. Il en est de même si l'enfant rentre seul. Pour des raisons de sécurité, la personne venant chercher l'enfant doit être âgée d'au moins 16 ans.

6. Tarifs

L'inscription se fait à la semaine uniquement. Un tarif dégressif est octroyé aux ménages dont les enfants participent simultanément à nos plaines.

Une semaine de 5 jours : 46€/1er enfant accueilli, 41€/2ème enfant accueilli et 36€/3ème enfant et suivants.

(si 1 jour férié dans la semaine : 37€/1er enfant accueilli, 33€/2ème enfant accueilli et 29€/3ème enfant et suivants, pour 4 jours de plaines).

Un forfait de 5€ vous permet d'accéder à un accueil de 7h à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h00 durant tous les jours de la semaine.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec le Service comptabilité (02/315.13.67 ou 3-12.compta@isbw.be).

Un tarif social est également possible suite à un entretien avec notre assistante sociale

Un tarif social (paiement de 20 à 50% de la facture) est possible sur base de la présentation d'une attestation du CPAS ou d'un document prouvant l'engagement des parents dans un Règlement Collectif de Dettes ou une Médiation de dettes.

Pour plus d'informations : contact avec notre assistante sociale : 0476/805.193 ou 3.12ta@isbw.be

7. Annulation et remboursement

Annulation : il n'est possible de réaliser une annulation que durant la période réservée aux inscriptions (pour l'automne : du 22/09 au 03/10/2025). Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de « transmettre » l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant « remplaçant ».

Si votre enfant est absent à la plaine, nous ne pourrons vous rembourser que si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, par email à accueil3.12@isbw.be ou par courrier à ISBW Département 3-12 ans Le Mazerin Rue du Cerf 200 à 1332 Rixensart en mentionnant la plaine et le nom de votre enfant.

Le certificat médical ou le document justifiant l'absence de votre enfant ne peut absolument pas être déposé sur le lieu de la plaine. Ce certificat médical doit nous parvenir, au plus tard, la semaine suivant la semaine de plaine concernée.

Nous attirons votre attention sur le fait que **nous ne remboursons que des semaines complètes** (comme l'inscription ne peut se faire que pour des semaines complètes).

Pour une bonne organisation de nos activités, en cas d'absence de votre enfant à la plaine mais également en cas de changement d'horaire d'accueil le matin et/ou le soir, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible.

Veillez à nous envoyer vos attestations mutuelles (ou autres) relatives à la plaine de préférence par mail (3-12.compta@isbw.be). Celles-ci seront complétées et renvoyées dans les 15 jours ouvrables après la plaine concernée.

8. Santé

1) Nous vous rappelons que nous n'accueillons pas les enfants malades.

Les animateurs sont formés et disposent du matériel nécessaire pour **assurer les soins de base** : pharmacie, fiche de santé, formation « Bosses et bobos », consignes de base...

La coordinatrice est néanmoins la référente santé du lieu et est avertie de tout accident ou problème de santé.

Le service est également accessible en cas de besoin.

2) La pédiculose (présence de poux) ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du milieu d'accueil mais doit être traitée et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans la structure et à son domicile pour éviter une contagion plus élargie. Le médecin du milieu d'accueil peut prendre une mesure d'éviction de l'enfant en cas d'épidémie s'il le juge nécessaire (« Mômes en santé » ONE).

Le Service tient les modalités de traitement préconisées à la disposition des parents.

9. Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions :

Coordinatrices de la plaine **d'automne** 2025

Plaine de Bierges

Céline Agneessens : **0476/80.50.55** ou celine.agneessens@isbw.be

Plaine de l'Orangerie

Céline Agneessens : **0476/80.50.55** ou celine.agneessens@isbw.be

Plaine l'Ile aux Trésors

Sarah Vandersteen : **0478/62.03.75** ou sarah.vandersteen@isbw.be

Projet éducatif et organisation pratique

- Projet éducatif sur notre site internet
- Service et équipe de coordination : **02/315.13.84**
- Pour les urgences, de 06h à 09h et de 17h à 20h : le coordinateur de garde au 0474/47.66.13
- Par e-mail à accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs/inscriptions

- Par téléphone au **02/315.13.81** - **02/315.13.82** - **02/315.13.83**
- Par e-mail à accueil3.12@isbw.be

Facturation et attestations fiscales

- Par téléphone au **02/315.13.67**
- Par e-mail à 3-12.compta@isbw.be